

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
DE
DELLEY-PORTALBAN-GLETTERENS**

Séance intercommunale du 29 avril 2016

Présidence :	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
Présents :	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Décrevel Jean-Claude	Delley-Portalban
	Gavillet Nicolas	Delley-Portalban
	Guerry Claude-Alain	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Guinnard Sébastien	Gletterens
	Savoy Nicolas	Gletterens
	Ryser Yannis	Exploitant STEP
Lieu :	Bureau communal, Delley	

M. Edgar Chambettaz, Président, salue les délégués présents à cette assemblée ordinaire convoquée légalement par insertion dans la Feuille officielle et invitation personnelle adressée aux délégués par le biais de l'administration communale.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2015
2. Compte de l'exercice 2015
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - c) approbation
- 3 Informations et divers

Aucune objection n'est formulée quant à la présentation de la convocation et de l'ordre du jour.

Par ce fait, l'assemblée est apte à délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du PV du 19 novembre 2015

A l'unanimité, sans objection, les membres présents approuvent le procès-verbal.

Point 2 – Compte de l'exercice 2015

Fonctionnement

Ce compte enregistre des charges pour un montant total s'élevant à Fr. 438'420.64. La participation des communes s'élève à Fr. 427'558.70.

Séance intercommunale du 29 avril 2016

La caissière fait part de la correction du montant des honoraires liés à l'étude du collecteur via Cudrefin s'élevant à Fr. 9'834.35 qui sera extourné du chapitre 010.318.01 et comptabilisé dans le chapitre 710.318.03.

Rapport de l'organe de contrôle

M. Bongard présente le rapport élaboré par la Fiduciaire Fiduconsult SA.

« La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de direction et mission de la fiduciaire consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Les comptes ont été révisés en tenant compte des indications fournies et en procédant à des analyses et à des examens par sondage.

Sur la base des vérifications, la Fiduciaire atteste que les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

Selon l'appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

La Fiduciaire recommande d'approuver ces comptes tels qui sont soumis. »

Approbation

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent les comptes de l'exercice 2015, sans objection.

Point 3 – Informations et divers

Contrôle auprès des commerçants

Les mesures d'assainissement ont été effectuées et certains travaux sont à exécuter. Les rapports y relatifs seront retournés au bureau d'ingénieurs ESCO Conseil.

Collecteur via Cudrefin

M. Chambettaz renseigne ses collègues sur la séance qui s'est tenue à Cudrefin en collaboration avec les services de l'environnement des cantons de NE, VD, FR ainsi que la Grande-Cariçaie.

Le SE du canton de Neuchâtel n'est pas très favorable à la traversée du lac et demande l'élaboration d'autres variantes.

Le SE du canton de Vaud est très favorable au projet.

Le SE du canton de Fribourg n'a pas encore donné de préavis sur le projet.

En parallèle, une explication est fournie sur la mise en place du projet de la STEP d'Avenches dont le crédit a été voté par le canton de Vaud.

Il est précisé que les responsables de la Grande-Cariçaie devaient se réunir en séance le 24 mars 2016 pour se déterminer sur ce dossier. La coordination du projet entre les trois cantons (NE, VD, FR) doit être établie.

A ce jour, il n'a été réceptionné aucun préavis des services cantonaux.

Il est prévu d'établir un contact avec Pro Natura et de les engager dans la discussion.

A ce jour, les prétendants restent dans l'attente de réponses.

Fonctionnement STEP

M. Chambettaz présente M. Ryser qui collabore depuis deux mois à la STEP. Il a encore à se familiariser avec les installations techniques. Il a rencontré M. Pascal Schmid pour quelques informations complémentaires.

Pas trop de problèmes au niveau des contrôles et des analyses mais il reste encore à s'accoutumer au niveau des réglages et la technicité.

Il soulève les soucis rencontrés avec les STAP et les alarmes. Il fait part que les dépannages sont fréquents et relève que la mise à disposition d'un véhicule serait souhaitable pour les interventions sur le terrain.

Il a suivi une formation à Avenches et il n'a pas trop de soucis à déclarer au niveau de l'exploitation de la STEP.

Il est très important pour M. Ryser d'obtenir tous les éclaircissements nécessaires au niveau de la technicité.

M. Chambettaz relève l'importance de planifier les travaux se rapportant au contrôle des collecteurs communaux et des bâtiments. Ces contrôles sont à exécuter et un programme de travail doit être élaboré, en collaboration avec les employés mis à disposition par chaque commune.

A prévoir des travaux par secteur et au vu des problèmes des raccordements non conformes (amenée trop importante d'eaux claires) constatés à la Route de Canada, M. Chambettaz propose de débiter les contrôles par ce secteur.

Selon les relevés de pluviométrie et les ramassées des eaux claires, il est enregistré des arrivées de 500 à 700 m³ par jour, ceci lors des périodes sans pluie.

Les jours de pluie, il est enregistré 2'500 m³ par jour.

Force est de constater que cette situation ne plus durer principalement en prenant en considération la future collaboration avec Cudrefin.

Dans un délai de cinq ans, tout devrait être assaini.

M. Savoy est conscient de cette nécessité mais comment faire pour exécuter ce travail dans la durée impartie.

Il propose une réflexion sur l'éventuel engagement d'une personne supplémentaire pour exécuter cette tâche, temporairement ou à 50% permettant de se donner les moyens de prendre toutes les mesures adéquates pour atteindre les objectifs fixés.

M. Décrevel relève que le travail important se situe dans la préparation des dossiers, les convocations et les directives à fournir aux particuliers.

M. Bongard soulève le fait que les employés sont suffisamment surchargés dans l'exécution des travaux à exécuter dans chaque commune respective. De ce fait, une mise à disposition devient difficile.

M. Savoy relève également que M. Ryser doit encore s'initier et s'adapter aux installations de la STEP ainsi que d'accomplir du travail de bureau.

Décision :

A commencer par préparer le programme pour le contrôle du secteur « Route du Canada », car ce quartier pose vraiment problème au niveau des arrivées des eaux claires.

Séance intercommunale du 29 avril 2016

M. Décrevel estime qu'il est important de terminer les travaux des STAP et de rectifier les erreurs, principalement au niveau des installations électriques.

M. Chambettaz propose l'envoi d'un courrier à l'entreprise d'électricité ainsi qu'à l'ingénieur en soulevant le fait de leur obligation.

M. Savoy relève que le bureau d'ingénieurs doit prendre ses responsabilités et mettre tout en œuvre pour obtenir satisfaction.

M. Cotting estime qu'il est important de réagir et d'intervenir auprès des responsables de ces travaux.

M. Chambettaz remercie ses collègues pour la bonne collaboration entretenue au sein de l'Association et les invite à partager le verre de l'amitié suivi du traditionnel repas annuel.

Convocation des assemblées

Les délégués décident que les convocations sont à adresser à chaque administration communale qui se chargera de les distribuer aux membres. Une convocation individuelle n'est pas nécessaire.

Prochaine rencontre :

- assemblée constitutive fixée le 31 mai 2016 à 18h00 au bureau communal à Gletterens

Au nom de l'Association

La secrétaire

Le président

J. Martin

Ed. Chambettaz